Les projets d'avenir des enfants d'immigrés

Jean-Paul Caille*

Sept ans après leur entrée en 6°, les enfants d'immigrés portent sur leur avenir professionnel et universitaire un regard qui, comme pour les autres jeunes, tient pour beaucoup à leur situation scolaire, mais reste néanmoins singulier. Malgré des résultats scolaires en moyenne moins favorables, ils souhaitent plus souvent entreprendre des études supérieures, et choisissent majoritairement une filière technologique de l'enseignement supérieur court. Ils envisagent aussi différemment leur futur métier. Filles ou garçons, ils accordent une place plus large que les autres jeunes aux professions commerciales et administratives. Un tel choix reflète une volonté plus affirmée d'améliorer leurs conditions matérielles d'existence et un rejet plus net de la condition ouvrière. Au terme de leurs études secondaires, les enfants d'immigrés restent ainsi en grande partie fidèles aux aspirations élevées de leurs parents et à la volonté d'ascension sociale qui est souvent sous-jacente au projet migratoire.

Les enfants d'immigrés peuvent paraître dans une situation contradictoire par rapport à leur scolarité. D'une part, leurs parents sont parmi ceux qui attendent le plus du système éducatif et qui expriment les souhaits de formation les plus ambitieux [2, 4, 8]. D'autre part, leurs familles appartiennent aussi massivement aux milieux sociaux les plus défavorisés et, dans un système éducatif encore marqué par de fortes inégalités sociales de réussite, ils constituent l'une des populations les plus vulnérables à l'échec scolaire. Cette situation contradictoire peut engendrer à terme une désillusion plus grande à l'égard de l'école, avec pour corollaire une insatisfaction plus forte et des jugements plus négatifs sur le fonctionnement du système scolaire [1, 7].

Quelles sont les conséquences d'une telle situation sur les représentations des enfants d'immigrés en fin d'études secondaires ? Réduit-elle leurs ambitions scolaires et professionnelles ou restent-ils fidèles aux aspirations élevées de leurs parents ? On tentera de répondre à ces questions en mobilisant les informations recueillies dans le panel d'élèves suivi par le ministère de l'Éducation nationale depuis leur entrée au collège en 1995 (encadré).

Sept ans après l'entrée au collège, seul un enfant d'immigré sur quatre prépare un baccalauréat général

En 2002, sept ans après leur entrée en 6° , la majorité des élèves sont encore en cours d'études : 91 % d'entre eux poursuivent leur formation initiale, dont 83 % en lycée et 8 % en apprentissage. Parmi ceux-ci, les enfants d'immigrés se distinguent surtout par la filière fréquentée : ils sont moins nombreux dans l'enseignement général (27 % contre 40 % des enfants de non-immigrés et 48 % des enfants de famille mixte). Cette moindre fréquentation du second cycle général est particulièrement marquée pour la série S (tableau 1).

Les enfants d'immigrés qui n'ont pu se maintenir dans l'enseignement général trouvent dans les seconds cycles technologique et professionnel des voies de repli. Ainsi, sept ans après leur entrée en 6°, 55 % des enfants d'immigrés fréquentent l'une de ces filières contre 43 % des élèves de parents non immigrés. Si cette sur-représentation reflète d'abord des difficultés scolaires plus grandes, elle n'est pas indépendante non plus du fait que les enfants d'immigrés ont moins recours à l'apprentissage : 6 % sont apprentis en 2002 contre 9 % des jeunes dont les parents ne sont pas immigrés.

Ce premier constat recouvre une hétérogénéité assez forte selon l'origine géographique. Les enfants d'immigrés originaires d'Asie du Sud-Est sont dans une situation scolaire très proche de celle des enfants de non-immigrés, avec un faible taux de sortie et une forte scolarisation en

^{*} Jean-Paul Caille appartient à la direction de l'Évaluation et de la prospective (Dep) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

lycée général. À l'opposé, les jeunes dont les parents viennent de Turquie sont dans la situation la plus atypique : les deux tiers sont en lycée professionnel ou sortis du système éducatif et seuls 11 % préparent un baccalauréat général. Les enfants d'immigrés originaires du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne sont quant à eux fortement présents dans l'enseignement professionnel et technologique : près des deux tiers y sont scolarisés.

Mais chez les jeunes d'origine maghrébine, les différences d'orientation sont très marquées entre garçons et filles : plus de la moitié de ces dernières, contre à peine plus du tiers des garçons, préparent un baccalauréat général ou technologique ; elles sont aussi deux fois moins nombreuses à avoir interrompu leurs études. Ces différences d'orientation selon le sexe se retrouvent parmi les jeunes dont les parents viennent du Portugal ou d'Espagne : 40 % des filles préparent un baccalauréat général en 2002, alors que les garçons suivent majoritairement un enseignement professionnel et se distinguent des autres enfants d'immigrés par un usage beaucoup plus fréquent de l'apprentissage, retenu par près du quart d'entre eux.

À situation sociale et familiale comparable, les enfants d'immigrés ont des chances au moins égales à celles des autres élèves de préparer un baccalauréat général

Les plus grandes difficultés scolaires que rencontrent les enfants d'immigrés ne sont pas indépendantes de leur environnement familial et social. Ainsi, les trois quarts d'entre eux appartiennent à une famille dont la personne de référence est ouvrière, employée de services ou inactive contre un tiers des jeunes dont aucun des parents n'est immigré. Leurs parents sont aussi plus souvent peu ou pas diplômés : seuls 12 % des pères et 14 % des mères immigrées possèdent au moins le baccalauréat.

À caractéristiques sociales et familiales comparables, les enfants d'immigrés, à l'exception des jeunes d'origine turque, ont des chances d'être lycéen général ou technologique au moins égales à celles des jeunes dont la famille n'est pas immigrée (tableau 2). Si les différences sont faibles pour l'accès au lycée professionnel, ces jeunes, hormis ceux d'origine portugaise ou espagnole, restent éloignés de l'apprentissage. Enfin, les enfants d'immigrés présentent, toujours à caractéristiques sociales et familiales comparables, un risque moins élevé de sortie précoce du système éducatif que les autres élèves ; cette dernière tendance est très marquée parmi les jeunes d'origine maghrébine ou asiatique.

Les trois quarts des lycéens professionnels d'origine immigrée souhaitent poursuivre des études supérieures

Malgré cette relative réussite par rapport aux élèves de mêmes caractéristiques sociales et familiales, les enfants d'immigrés connaissent, plus que les autres jeunes, une situation scolaire qui ne correspond pas toujours à l'ambition initiale de leurs parents. En effet, si près des deux tiers des familles immigrées souhaitent, au début du collège, que leurs enfants

Tableau 1 - Situation scolaire au 1er mai 2002 des jeunes entrés en sixième en 1995

en %

			OII
	Famille non immigrée	Famille mixte	Famille immigrée
Lycéens généraux	40	48	27
dont première ou terminale ES	11	13	8
première ou terminale L	7	8	6
première ou terminale S	19	25	11
Lycéens technologiques	18	17	20
dont première ou terminale STI	5	5	3
première ou terminale STT	8	9	13
Lycéens professionnels	25	22	35
Apprentis	9	5	6
Sortis de formation initiale	9	8	12
Ensemble	100	100	100

Champ : élèves entrés en 6e en 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine.

Lecture : au 1^{er} mai 2002, 27 % des élèves de famille immigrée étaient lycéens généraux.

Encadré: Source et définitions

Le panel d'élèves du second degré mis en place en septembre 1995

Grâce à la collaboration des chefs d'établissement, des élèves et de leur famille, la direction de l'Évaluation et de la prospective (Dep) du ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, suit depuis septembre 1995 un panel de 17 830 élèves du second degré. L'échantillon comprend tous les enfants nés le 17 d'un mois (hors mars, juillet et octobre) qui étaient à cette date scolarisés en 6° ou en section d'éducation spécialisée dans un collège public ou privé de France métropolitaine.

Le dispositif d'enquête comporte une actualisation annuelle de la situation scolaire par appariement avec les bases académiques d'élèves ou interrogation postale des chefs d'établissement. Les trajectoires des élèves dans l'enseignement secondaire sont donc observées au fur et à mesure de leur déroulement, ainsi que les résultats aux examens (y compris les résultats aux épreuves nationales d'évaluation en français et en mathématiques à l'entrée en 6°). On dispose aussi d'une reconstituion des scolarités à l'école primaire et maternelle. Enfin, les familles des élèves ont fait l'objet d'une enquête postale au cours de la troisième année d'observation du panel. Le taux de réponse a atteint 86,5 %.

L'enquête Jeunes 2002

En mai 2002, 16 701 jeunes encore présents dans le panel, compte tenu des sorties du territoire national, des problèmes de suivi d'adresse et des décès, ont fait l'objet d'une enquête portant sur la manière dont ils avaient vécu leur scolarité secondaire et leurs projets d'avenir en matière d'études supérieures et d'insertion professionnelle. Réalisée sept ans après l'entrée en 6°, cette enquête mesure les représentations des jeunes à un moment de leur cursus scolaire où les grandes orientations de l'enseignement secondaire - choix entre seconds cycles général et professionnel et choix de la série du baccalauréat - ont déjà eu lieu ; ils ont donc une idée assez précise du champ des possibles qui s'ouvrent à eux, tant en matière de poursuite d'études supérieures que d'insertion professionnelle.

L'interrogation sur le futur métier se présente sous la forme d'une question ouverte. Les réponses des jeunes ont été codées en utilisant la nomenclature

en 22 familles professionnelles (FAP) utilisée par la Dares. Cette nomenclature a l'avantage d'être bien adaptée aux réponses des jeunes qui ne pensent pas tous à leur avenir en termes de métier, et encore moins de catégorie socioprofessionnelle. Le taux de réponse a été de 78,6 %. Les réponses ont été redressées de manière à retrouver la structure des 16 701 jeunes de la population de départ par grandes caractéristiques scolaires et familiales.

La mesure du rapport de la famille à la migration

Grâce à l'information recueillie dans l'enquête de 1998 auprès des familles, il est possible d'isoler dans le panel 1995 les parents immigrés, c'est-à-dire ceux qui sont nés étrangers à l'étranger. Dans tous les cas, la situation familiale prise en compte est celle du jeune au début de sa scolarité secondaire. Trois situations peuvent être distinguées :

 les familles immigrées sont les familles dont les deux parents (ou le parent unique en cas de famille monoparentale) sont immigrés; 1 324 des répondants à l'enquête Jeunes 2002 vivent dans des familles de ce type;

les familles mixtes sont celles où un seul des parents est immigré; 658 des répondants à l'enquête
 Jeunes 2002 partagent cette situation;

– les familles non immigrées sont celles dans lesquelles aucun parent n'est immigré ; 11 138 des répondants à l'enquête Jeunes 2002 appartiennent à une famille de ce type.

Comme pour beaucoup d'autres études sur les populations immigrées, les résultats de l'enquête Jeunes 2002 font apparaître une assez grande hétérogénéité de comportements et de représentations selon l'origine géographique des parents. Compte tenu des effectifs de l'enquête, six origines géographiques ont pu être distinguées : Maghreb (651 élèves), Afrique subsaharienne (123 élèves), Portugal et Espagne (221 élèves), Turquie (85 élèves), Asie du Sud-Est (83 élèves) et autres pays (161 élèves). Les familles immigrées originaires du Portugal ou d'Espagne sont à forte composante portugaise (pour 83 % d'entre elles). La catégorie Autres pays » regroupe pour l'essentiel des familles provenant d'un pays d'Europe autre que l'Espagne ou le Portugal. Les enfants d'immigrés originaires d'Asie du Sud-Est et de Turquie étant en nombre réduit, les résultats les concernant doivent être interprétés avec prudence. Ils sont néanmoins conformes à ce que mettent en évidence des enquêtes aux effectifs plus conséquents.

préparent un baccalauréat général, seuls 56 % de ceux-ci préparent effectivement ce diplôme quatre ans après, contre les trois quarts des élèves issus de famille mixte ou non immigrée.

Interrogés sur le diplôme qu'ils espèrent obtenir au terme de leurs études secondaires, plus de 80 % des enfants d'immigrés souhaitent devenir bachelier à l'instar des autres jeunes (tableau 3). Mais étant donné les différences d'orientation en fin de troisième et de seconde, le type de baccalauréat diffère assez nettement. Le baccalauréat général est visé par 48 % des jeunes de famille mixte et 41 % des enfants de non-immigrés, mais par seulement 30 % des enfants d'immigrés. Parmi ces derniers, il existe de fortes disparités selon l'origine géographique des parents. Ainsi, les jeunes d'origine asiatique ou portugaise, qui sont aussi les mieux représentés parmi les lycéens généraux, expriment plus fréquemment l'espoir d'obtenir un baccalauréat général. En revanche, seuls 18 % des enfants d'immigrés turcs espèrent devenir bachelier général.

Pour une large majorité des jeunes issus de l'immigration, notamment pour ceux d'origine asiatique, l'espoir de devenir bachelier s'accompagne de celui de poursuivre des études supérieures. Les jeunes de parents immigrés, même quand ils ne réussissent pas à intégrer un lycée

Tableau 2 - Impact toutes choses égales par ailleurs des caractéristiques familiales des élèves sur la situation scolaire sept ans après l'entrée en 6°

					en %
	Lycéen général	Lycéen technologique	Lycéen professionnel	Apprenti	Sortant
Famille non immigrée	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
Famille mixte	0,34	ns	ns	- 0,54	ns
Famille immigrée originaire					
du Maghreb	0,30	0,64	ns	- 1,63	- 0,82
d'Afrique subsaharienne	ns	0,81	ns	- 1,03	ns
du Portugal ou d'Espagne	0,48	ns	- 0,28	ns	- 0,70
de Turquie	- 0,58	ns	ns	- 0,88	ns
d'Asie du Sud-Est	0,81	ns	ns	- 1,16	- 1,29
d'un autre pays	0,60	ns	ns	ns	- 1,51

Champ : élèves entrés en 6º en 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine.

Note: les coefficients sont présentés selon leur seuil de significativité, soit en gras pour 1 %, en romain pour 5 %, en italique pour 10 %. Au-delà, ils sont marqués ns (non significatif).

Les modèles présentés ci-dessus expliquent successivement le fait de connaître une situation scolaire donnée, versus toutes les autres. Ces modèles contiennent comme autres variables de contrôle : le sexe de l'élève, la taille de sa fratrie et son rang dans celle-ci, la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille, le diolôme du pôre, le diolôme du pare de la mêre et l'activité de la mêre.

Lecture : à situation familiale et sociale comparable à l'entrée en 6°, les enfants dont la famille est immigrée originaire du Maghreb ont une probabilité plus forte d'être lycéens généraux puisque le coefficent estimé est positif (0,30) et significatif (p < 1 %).

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Jeunes 2002.

Tableau 3 - Diplôme de l'enseignement secondaire le plus élevé espéré par les jeunes désirant poursuivre ou reprendre leurs études

								en %
	CAP ou BEP	Brevet professionnel	Brevet de technicien et des métiers d'art (a)	Bac professionnel (b)	Bac technologique (c)	Bac général (d)	Baccalauréat et équivalent (a+b+c+d)	Non réponse
Famille non immigrée	10,0	4,0	5,3	19,7	18,1	40,9	84,0	2,1
Famille mixte	7,3	1,8	4,4	18,9	17,7	48,2	89,2	1,8
Famille immigrée	10,2	2,8	5,4	26,9	22,3	29,8	84,4	2,7
dont originaire								
du Maghreb	10,0	2,0	7,0	28,6	23,3	26,5	85,4	2,6
d'Afrique subsaharienne	8,8	2,5	4,8	31,1	27,3	22,6	85,8	2,9
du Portugal et d'Espagne	10,2	3,5	4,6	24,0	21,4	32,2	82,3	4,1
de Turquie	21,9	5,0	3,5	24,8	24,7	17,9	71,0	2,1
d'Asie du Sud-Est	12,8	1,9	2,6	21,1	22,4	37,9	84,0	1,4
d'un autre pays	4,9	4,3	3,3	24,3	14,0	47,3	88,9	1,9
Ensemble	9,9	3,7	5,3	20,4	18,5	40,1	84,3	2,1

Champ : élèves entrés en 6° en 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine encore scolarisés en 2002 ou sortis du système éducatif, mais désirant reprendre leurs études.

Lecture : 10,2 % des jeunes dont la famille est immigrée déclarent que le diplôme d'études secondaires le plus élevé qu'ils espèrent obtenir est le CAP ou le BEP.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Jeunes 2002.

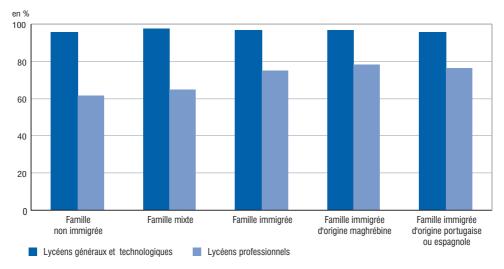
général, n'abandonnent pas pour autant leur ambition d'acquérir un haut niveau de formation : parmi les lycéens professionnels, les trois quarts des enfants d'immigrés souhaitent entreprendre des études supérieures, contre moins des deux tiers des jeunes de famille mixte ou non immigrée (graphique 1). En particulier, les jeunes d'origine portugaise ou espagnole qui n'ont pas choisi l'apprentissage expriment des souhaits de formation plus ambitieux que par le passé, conformément à l'élévation des niveaux de qualification [2].

Ces plus grandes ambitions sont confirmées en tenant compte des différences d'environnement familial et de parcours scolaire qui existent entre enfants d'immigrés et de non-immigrés (tableau 4). À caractéristiques socio-démographiques comparables, avoir des parents immigrés constitue, après l'origine sociale, le déterminant le plus fort du souhait de poursuite des études supérieures. Les clivages selon le pays de naissance des parents sont également confirmés. Les jeunes dont les parents sont originaires du Maghreb, d'Asie du Sud-Est, et dans une moindre mesure du Portugal ou d'Espagne, sont plus nombreux à souhaiter faire des études supérieures. Le surcroît d'ambition des jeunes d'origine maghrébine et asiatique atteint six points.

L'effet propre lié à l'origine des parents est confirmé lorsque l'on tient aussi compte des caractéristiques scolaires des enfants (situation scolaire au moment de l'enquête, redoublement éventuel au collège et au lycée, âge à l'entrée en 6°). Si le projet d'études supérieures dépend bien naturellement d'abord de la filière d'enseignement secondaire fréquentée, les ambitions universitaires des enfants d'immigrés sont beaucoup plus affranchies des résultats et des parcours scolaires que celles des autres jeunes.

Quand ils envisagent des études supérieures, six enfants d'immigrés sur dix souhaitent préparer un BTS ou DUT

Les choix des enfants d'immigrés de la filière du supérieur sont toujours en forte cohérence tant avec leur situation scolaire en fin d'études secondaires qu'avec l'efficacité relative des diplômes de l'enseignement supérieur sur le marché du travail. Plus fréquemment lycéens technologiques ou professionnels, les jeunes de parents immigrés envisagent en priorité d'accomplir des études supérieures dans les filières sélectives de l'enseignement supérieur court : six sur dix



Graphique 1 - Part de lycéens envisageant de faire des études supérieures selon la filière

Champ : élèves entrés en 6° en 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine, lycéens généraux, technologiques ou professionnels en 2002.

Tableau 4 - Impact toutes choses égales par ailleurs des caractéristiques familiales et scolaires sur le souhait de poursuites d'études supérieures

		Souhait de poursuivre des études supérieures	
		Modèle 1	Modèle 2
Sexe	Garçon Fille	ref. 0,78	ref. 0,47
Catégorie socioprofessionnelle du chef de famille	Agriculteur Artisan, commerçant Cadre et chef d'entreprise Profession intermédiaire Employé Ouvrier qualifié Ouvrier non qualifié Inactif	ns 0,48 1,111 0,52 ns ref. ns ns	ns 0,40 0,53 0,25 ns <i>ref.</i> ns
Diplôme du père	Sans diplôme Certificat d'études primaires Brevet CAP ou BEP Baccalauréat Enseignement supérieur Inconnu	ns ns ns <i>ref.</i> 0,50 0,80 ns	ns ns ref. 0,38 0,41 ns
Diplôme de la mère	Sans diplôme Certificat d'études primaires Brevet CAP ou BEP Baccalauréat Enseignement supérieur Inconnu	ns ns ns ref. 0,39 0,93 ns	ns ns ns <i>ref.</i> ns 0,44 ns
Activité de la mère	Mère inactive Mère active	ref. 0,20	ref. 0,28
Structure parentale	Père et mère Famille monoparentale Famille recomposée Autre situation	ref. ns ns - 0,73	<i>ref.</i> ns ns - 0,55
Âge d'entrée en 6°	10 ans 11 ans 12 ans ou plus		ns <i>ref.</i> - 0,34
Situation scolaire	Terminale ou 1 ^{ns} S Terminale ou 1 ^{ns} ES Terminale ou 1 ^{ns} L Seconde générale Terminale ou 1 ^{ns} STI Terminale ou 1 ^{ns} STI Terminale ou 1 ^{ns} STL Terminale ou 1 ^{ns} SMS Première d'adaptation Terminale ou 1 ^{ns} B. T. Lycéen professionnel Apprenti		1,03 0,49 ref. - 0,96 ns ns ns ns - 1,01 - 2,23 - 2,85
Redoublement au collège	Non Oui		ref. - 0,14
Redoublement au lycée	<i>Non</i> Oui		<i>ref.</i> - 0,39
Rapport de la famille à la migration	Famille non immigrée Famille mixte Famille immigrée originaire du Maghreb d'Afrique subsaharienne du Portugal ou d'Espagne de Turquie d'Asie du Sud-Est d'un autre pays	ref. 0,31 1,07 ns 0,55 ns 1,37 ns	ref. ns 1,01 0,55 0,59 ns 0,96 ns

Champ : élèves entrés en 6° en 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine, encore scolarisés en 2002 et souhaitant terminer leurs études secondaires avec un baccalauréat ou un brevet technique.

Note : les coefficients sont présentés selon leur seuil de significativité, en gras pour 1 %, en romain pour 5 %, en italique pour 10 %. Au-delà, ils sont marqués ns (non significatif). Les modèles tiennent aussi compte de la taille de la famille et du rang dans la fratrie, variables qui ne donnent lieu à aucun effet significatif.

Lecture : à situation familiale et sociale comparable, les enfants dont la famille est immigrée originaire du Maghreb souhaitent plus souvent entreprendre des études supérieures puisque le coefficient estimé est positif (+ 1,07) et significatif (p < 1 %).

souhaitent préparer un BTS ou entrer dans un IUT (tableau 5). Toutefois, lorsqu'ils sont lycéens technologiques ou professionnels, ils expriment plus souvent le souhait d'aller à l'université, même s'il s'agit d'un comportement qui ne touche qu'une minorité des enfants d'immigrés (15 % contre 7 % pour les jeunes de parents non immigrés).

Conformément à ce que suggèrent les études sur l'insertion professionnelle [5], ce souhait de poursuite d'études universitaires s'affirme plus nettement parmi les lycéens professionnels et technologiques dont les parents viennent du Maghreb que parmi ceux d'origine portugaise ou espagnole. Mais le choix d'un BTS ou d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) reste largement majoritaire parmi les enfants d'immigrés d'origine maghrébine ; les deux tiers d'entre eux expriment l'intention de préparer un tel diplôme. Si ces jeunes arrivent plus souvent que les autres enfants d'immigrés avec des diplômes universitaires sur le marché du travail, ce n'est donc pas parce qu'ils valorisent l'université au détriment des formations d'enseignement supérieur plus professionnalisées, mais sans doute beaucoup plus parce qu'ils n'obtiennent pas l'orientation souhaitée. À la différence des formations universitaires, les BTS et les IUT constituent en effet des filières sélectives, pour lesquelles le nombre de candidats est souvent supérieur au nombre de places et le dossier scolaire joue un rôle déterminant pour l'admission. On peut donc penser que si les enfants d'immigrés fréquentent moins souvent ces filières, c'est parce qu'ils franchissent cette sélection avec moins de succès que les autres jeunes.

Par ailleurs, les enfants d'immigrés expriment deux fois moins souvent que les autres jeunes le souhait d'intégrer une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) à l'issue du baccalauréat (5 % contre 9 % des jeunes de famille mixte et 10 % des autres élèves). Ce moindre choix, qu'expriment tant les scientifiques que les autres lycéens généraux, reflète d'abord des différences d'orientation dans l'enseignement secondaire. Cependant, un élément d'explication tient à des différences d'offre : les lycéens généraux d'origine immigrée sont moins souvent scolarisés dans des lycées qui comprennent des CPGE ; ils ont donc moins l'opportunité d'envisager une telle orientation.

Les enfants d'immigrés sont aussi moins nombreux que les autres jeunes à avoir l'intention de s'inscrire dans une école recrutant directement après le bac. Outre un concours d'entrée, beaucoup de ces écoles demandent des droits d'inscription élevés qui peuvent être rédhibitoires pour des jeunes majoritairement issus de milieux sociaux défavorisés.

Tableau 5 - Choix de la filière en cas de souhait de poursuite d'études supérieures

en %

	Université	Préparation d'un BTS dans un lycée	Préparation d'un BTS ou d'un autre diplôme en alternance	École recrutant au niveau du baccalauréat	IUT	CPGE
Famille non immigrée	28	27	12	12	11	10
Lycéens généraux	45	10	3	14	13	15
Lycéens technologiques	9	53	14	10	12	2
Lycéens professionnels	5	51	33	9	2	1
Famille mixte Lycéens généraux Lycéens technologiques Lycéens professionnels	35	26	10	10	10	9
	51	9	4	11	12	14
	11	55	11	10	9	4
	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Famille immigrée	29	35	15	6	10	5
Lycéens généraux	51	12	5	10	13	9
Lycéens technologiques	16	51	12	5	13	2
Lycéens professionnels	14	48	30	3	4	1
Ensemble	29	28	12	11	11	9

Champ: élèves entrés en 6° en 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine, encore scolarisés en 2002 et souhaitant poursuivre des études supérieures.

Lecture : 29 % des jeunes dont la famille est immigrée et qui souhaitent faire des études supérieures déclarent envisager de s'inscrire à l'université après le baccalauréat.

À caractéristiques sociales et familiales comparables, la filière d'enseignement supérieur souhaitée dépend avant tout de la situation scolaire du jeune. Le fait d'être d'origine immigrée a un impact propre beaucoup plus réduit. Les effets mis en évidence reflètent une certaine hétérogénéité de comportement selon l'origine géographique. En particulier, les jeunes d'origine

Tableau 6 - Impact toutes choses égales par ailleurs des caractéristiques familiales et scolaires des élèves sur le choix de la filière de l'enseignement supérieur

		Université	BTS	IUT	École recrutant après le bac	CPGE
Sexe	Garçon Fille	ref. 0,44	ref. ns	ref. - 0,77	ref. 0,36	ref. - 0,35
Catégorie socioprofessionnelle du chef de famille	Agriculteur Artisan, commerçant Cadre et chef d'entreprise Profession intermédiaire Employé Ouvrier qualifié Ouvrier non qualifié Inactif	- 0,41 ns ns 0,15 ns ref. ns 0,51	ns ns - 0,19 ns ns ref. ns - 0,47	0,35 ns - 0,42 ns ns ref. ns - 0,78	ns ns ns ns ref. ns 0,54	ns ns 0,75 0,37 ns <i>ref.</i> ns
Diplôme du père	Sans diplôme Certificat d'études primaire Brevet CAP ou BEP BEP Baccalauréat Supérieur Inconnu	0,30 ns 0,28 <i>ref.</i> ns ns ns	ns ns - 0,21 ref. ns ns - 0,39 - 0,24	- 0,28 ns ns ref. ns ns ns	ns ns ref. ns ns ns	- 0,48 ns ns ref. ns ns 0,26 ns
Diplôme de la mère	Sans diplôme Certificat d'études primaire Brevet CAP ou BEP Baccalauréat Supérieur Inconnu	ns ns ns ref. - 0,15 - 0,15 ns	ns ns ns <i>ref.</i> ns - 0,41 ns	ns ns ns ref. ns ns	ns ns ns <i>ref.</i> ns 0,45 ns	ns ns ns <i>ref.</i> ns 0,47 ns
Âge d'entrée en 6°	10 ans et moins 11 ans 12 ans ou plus	ns ref. 0,23	- 0,41 <i>ref.</i> ns	ns ref. ns	- 0,36 <i>ref.</i> ns	0,79 ref. - 2,02
Situation scolaire	Terminale ou 1" S Terminale ou 1" ES Terminale ou 1" L Seconde générale Terminale ou 1" STI Terminale ou 1" STI Terminale ou 1" STI Terminale ou 1" STI Terminale ou 1" SMS Première d'adaptation Terminale ou 1" B. T. Lycéen professionnel Apprenti	ref. 0,30 0,64 ns - 2,40 - 1,65 - 1,19 - 1,46 - 2,44 - 2,54 - 2,38 - 3,78	ref. 0,51 0,54 1,85 2,98 2,88 2,21 0,88 2,70 3,46 3,08 3,61	ref. ns -1,35 ns ns ns -1,35 -0,89 -1,78 -2,01 -1,72	ref 0,17 - 0,53 - 0,69 -1,47 - 1,07 - 0,61 1,61 ns - 0,81 - 0,80 - 1,22	ref 0,78 - 0,42 - 2,01 - 1,45 - 2,13 - 0,95 ns - 1,63 - 3.39
Redoublement au collège	<i>Non</i> Oui	ref. - 0,55	ref. ns	<i>ref.</i> - 0,60	<i>ref.</i> 0,25	<i>ref.</i> - 1,50
Redoublement au lycée	<i>Non</i> Oui	ref. - 0,75	<i>ref.</i> 0,19	ref. - 0,45	ref. 0,34	ref. - 0,41
Rapport à la migration de la famille	Famille non immigrée Famille mixte Famille immigrée originaire du Maghreb d'Afrique subsaharienne du Portugal ou d'Espagne de Turquie d'Asie du Sud-Est d'un autre pays	ref. 0,24 0,40 ns ns ns ns	ref. ns ns ns ns ns ns ns	ref. ns 0,53 ns - 0,76 0,93 ns	ref. ns - 0,86 ns ns ns ns	ref. ns ns ns ns o,92 ns

Champ : élèves entrés en 6° en 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine, encore scolarisés en 2002 et souhaitant poursuivre des études supérieures.

Note : les coefficients sont présentés selon leur seuil de significativité, soit en gras pour 1 %, en romain pour 5 %, en italique pour 10 %. Au-delà, ils sont marqués Note: Les coefficients sont presentes seion leur seul de significativité, soit en gras pour l'A, en fornair pour 3 %, en faillue pour 10 %. Au-deal, ils sont fraques ins fratrie, qui ne donnent lieu à pas ou peu d'effets significatifs, ont été aussi contrôlées dans le modèle.

Lecture : à situation familiale et sociale comparable à l'entrée en 6°, les enfants dont la famille est immigrée originaire du Maghreb ont une probabilité plus forte de souhaiter aller à l'université puisque le coefficient estimé est positif (0,40) et significatif (p < 1 %).

asiatique ont un comportement bien spécifique : à situation scolaire et sociale comparable, ils souhaitent plus souvent que les autres enfants d'immigrés intégrer une classe préparatoire et rejettent davantage l'éventualité d'une orientation en BTS (tableau 6). Les jeunes de parents immigrés restent aussi assez partagés quant à la préparation d'un DUT, plus fortement souhaitée par les jeunes d'origine maghrébine ou turque, mais moins envisagée par les enfants d'immigrés originaires du Portugal ou d'Espagne.

Des projets professionnels marqués par une attirance plus grande vers les métiers commerciaux et administratifs...

Les jeunes doivent faire en fin de troisième et de seconde des choix d'orientation qui présupposent qu'ils aient engagé une première réflexion sur leur futur métier. C'est particulièrement le cas lorsqu'ils se destinent à l'enseignement professionnel ou technologique ; la détermination de la spécialité professionnelle ou de la série du baccalauréat technologique préfigure largement le secteur d'activité dans lequel le jeune va travailler plus tard. Bien que sur-représentés dans ces voies d'enseignement, les enfants d'immigrés ne sont pas plus avancés que les autres jeunes dans la détermination de leur futur métier. Interrogés sur leur projet professionnel, ils sont au contraire moins nombreux à indiquer un domaine ou un métier précis (75 % contre 79 % pour les jeunes de famille mixte et 82 % des jeunes de famille non immigrée). Les filles sont toujours plus à même que les garçons de préciser leur projet professionnel et cette différence est particulièrement prononcée parmi les enfants d'immigrés : 82 % des filles contre 68 % des garçons sont en mesure d'indiquer leur futur métier ou domaine professionnel (tableau 7). Lycéens généraux, les fils d'immigrés font jeu égal avec les filles, ils sont même un plus nombreux que ces dernières à préciser un domaine ou un métier quand ils sont scolarisés en terminale ou première scientifiques. En revanche, seulement les deux tiers des lycéens technologiques ou professionnels sont en mesure de préciser leur futur domaine professionnel ou métier. À l'opposé, les filles d'immigrés présentent des taux de réponse qui sont très homogènes selon la catégorie lycéenne.

Tableau 7 - Choix du domaine professionnel

en %

Domaina professionnal	Gar	çon	Fille		
Domaine professionnel	Famille immigrée	Famille non immigrée	Famille immigrée	Famille non immigrée	
A. Agriculture, marine environnement	1	8	<1	2	
B. Bâtiment, travaux publics	9	7	1	1	
C. Électricité, électronique	9	6	<1	<1	
D. Mécanique, travail des métaux	11	9	<1	<1	
E. Industrie de process	1	1	<1	<1	
F. Industrie légère et graphique	<1	3	<1	<1	
G. Maintenance	3	3	<1	<1	
H. Ingénieur et cadre de l'industrie	3	4	1	1	
J. Tourisme et transports	4	3	5	2	
K. Artisanat	<1	<1	<1	<1	
L. Gestion et administration	7	3	17	11	
M. Informatique et télécommunications	9	7	1	1	
N. Études et recherche	3	4	1	5	
P. Fonction publique et professions juridiques	1	1	4	4	
Q. Banque, finance, assurances	1	1	1	1	
R. Commerce	16	8	22	13	
S. Hôtellerie, restauration, alimentation	4	7	1	3	
T. Services aux particuliers	5	8	6	10	
U. Communication, information, spectacle	6	7	11	10	
V. Santé, action sociale, culturelle et sportive	6	7	22	27	
W. Enseignement, formation	2	3	7	8	
X. Politique, religion	1	<1	<1	1	
Ensemble	100	100	100	100	
Non réponse ou réponse floue	32	21	18	15	

Champ : élèves entrés en 6° en 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine Note : <1 signifie que la proportion est inférieure à 1 %.

Lecture : 16 % des garçons dont la famille est immigrée envisagent de travailler dans le domaine du commerce.

Les projets des enfants d'immigrés (encadré) sont souvent différents de ceux des autres jeunes. Chez les garçons, les choix des fils d'immigrés traduisent une attirance plus forte pour les professions commerciales et administratives (tableau 7); ils sont deux fois plus nombreux que les autres garçons à envisager ces domaines (23 % contre 11 %). En revanche, ils sont moins nombreux à souhaiter travailler dans le secteur de l'hôtellerie, restauration, alimentation et dans celui des services aux particuliers (9 % contre 15 %), et sont quasi absents de l'agriculture, de la marine et de l'environnement qui rassemblent pourtant 8 % des aspirations des jeunes de parents non immigrés.

Comme pour les garçons, les filles d'immigrés sont plus nombreuses que les autres à vouloir travailler dans les domaines du commerce et de la gestion ou de l'administration. Elles sont aussi plus souvent attirées par les métiers du tourisme et des transports. Elles envisagent en revanche moins souvent de travailler dans le domaine des études ou de la recherche, dans les services aux particuliers ou la santé, l'action sociale, culturelle et sportive, même si ce dernier domaine est choisi par 22 % d'entre elles (contre 27 % pour les filles de non-immigrés). Leurs projets professionnels confirment des traits spécifiques mis en évidence par les travaux réalisés sur les choix d'orientation des filles [3] : ils sont souvent motivés par un attrait pour les activités sociales et culturelles et un souhait d'être utile aux autres.

Que les parents soient immigrés ou non, le choix du métier est lié à la situation scolaire [6] soit parce que l'accès à certains métiers est réglé par la détention d'un important capital scolaire, soit parce que certains domaines exigent une maîtrise de savoir-faire précis qui ne sont dispensés que dans l'enseignement professionnel (la mécanique et le travail des métaux, les industries légères et graphiques ou encore l'hôtellerie et la restauration). Les lycéens généraux dont les parents sont immigrés déclarent des projets professionnels conformes à ceux de leurs pairs : les garçons choisissent en premier lieu l'informatique et les télécommunications, les filles le domaine de la santé, de l'action sociale, culturelle et sportive (tableau 8). Lorsqu'ils sont lycéens technologiques, ils se détachent en revanche des choix de leurs condisciples : ils choisissent en premier le commerce quand les jeunes de parents non immigrés préfèrent l'informatique et les télécommunications. De même, les garçons d'origine immigrée qui étudient en lycée professionnel expriment aussi une préférence pour le commerce alors que leurs homologues de famille mixte ou non immigrée mettent en avant la mécanique et le travail des métaux.

... en phase avec la volonté d'améliorer ses conditions matérielles d'existence et un fort rejet de la condition ouvrière

Dans leur ensemble, les jeunes mettent toujours en avant le fait de bien gagner leur vie et de travailler dans un domaine qui les passionne (tableau 9). La sécurité de l'emploi, avoir du temps libre et rencontrer beaucoup de personnes ou voyager viennent bien après. Les enfants d'immigrés sont encore plus nombreux que les autres jeunes à mettre en avant l'impératif de

Tableau 8 - Premier domaine professionnel cité par les jeunes selon leur situation scolaire

	Famille non immigrée	Famille mixte	Famille immigrée
Lycéens généraux Garçons Filles	Informatique et télécommunications Santé, action sociale, culturelle et sportive	Informatique et télécommunications Santé, action sociale, culturelle et sportive	Informatique et télécommunications Santé, action sociale, culturelle et sportive
Lycéens technologiques Garçons Filles	Informatique et télécommunications Santé, action sociale, culturelle et sportive	Informatique et télécommunications Santé, action sociale, culturelle et sportive	Commerce Commerce
Lycéens professionnels Garçons Filles	Mécanique et travail des métaux Santé, action sociale, culturelle et sportive	Mécanique et travail des métaux Gestion et administration	Commerce Gestion et administration

Champ: élèves entrés en 6° en 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine ayant répondu à la question sur le domaine professionnel. Lecture: le domaine professionnel le plus fréquemment évoqué par les garçons lorsqu'ils sont lycéens généraux et que leur famille est immigrée est l'informatique et télécommunications.

bien gagner leur vie (73 % contre 65 % des jeunes de parents non immigrés et 69 % des enfants de famille mixte). Cette situation se retrouve quelle que soit l'origine sociale. À l'opposé, ils accordent nettement moins d'importance au fait de pouvoir travailler dans un domaine qui les passionne : la moitié d'entre eux évoquent cette attente contre les deux tiers des autres élèves. Pour l'ensemble des jeunes comme pour les enfants d'immigrés, les filles privilégient moins le caractère rémunérateur du métier et le temps libre qui y est associé, mais accordent plus d'importance à son caractère passionnant et au fait de pouvoir rencontrer beaucoup de personnes. Cependant, le clivage entre filles et garçons sur le caractère rémunérateur du métier est beaucoup moins prononcé pour les enfants d'immigrés : seuls 5 points séparent les filles des garçons, contre 13 et 10 points pour les jeunes de famille mixte et non immigrée. L'importance de l'objectif financier se retrouve chez les filles d'immigrés quelle que soit l'origine géographique, à l'exception du Portugal et de l'Espagne, où les attentes financières prédominent chez les garçons (+ 25 points par rapport aux filles).

Cette plus forte préoccupation financière des enfants d'immigrés peut s'interpréter comme la volonté d'améliorer des conditions matérielles d'existence qui sont en moyenne moins favorables que celles des autres jeunes. La manière dont les enfants d'immigrés se positionnent par rapport au métier de leurs parents va dans le même sens. Si d'une manière générale, seule une

Tableau 9 - Attentes à l'égard du métier futur

en %

	Bien gagner sa vie	Travailler dans un domaine qui vous passionne	Avoir la garantie de l'emploi	Avoir suffisamment de temps libre	Voyager	Rencontrer beaucoup de personnes
Garçons	71	58	22	18	11	7
Famille non immigrée	70	60	22	18	10	8
Famille mixte	75	57	22	18	12	7
Famille immigrée	75	48	19	19	12	7
Famille immigrée originaire du Maghreb	76	45	20	20	15	8
Famille immigrée originaire du Portugal ou d'Espagne	81	57	19	10	7	3
Filles	61	70	26	11	12	14
Famille non immigrée	60	71	27	11	12	14
Famille mixte	62	67	22	11	17	12
Famille immigrée	70	65	22	8	17	14
Famille immigrée originaire du Maghreb	73	61	23	8	16	15
Famille immigrée originaire du Portugal ou d'Espagne	56	76	30	9	16	11

Champ: élèves entrés en 6° en 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine.
Lecture: interrogés sur leurs attentes par rapport à leur futur métier à partir d'une liste de huit items, 75 % des garçons dont la famille est immigrée ont choisi l'item

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Jeunes 2002.

Tableau 10 - Le métier qu'exercent ou ont exercé vos parents...

		Vous attire		Vous ne voulez absolument pas faire la même chose			
	Famille non immigrée	Famille mixte	Famille immigrée	Famille non immigrée	Famille mixte	Famille immigrée	
Garçon	19	17	8	28	28	48	
Père ouvrier non qualifié	15	ns	2	44	ns	54	
Père ouvrier qualifié	16	11	6	32	38	50	
Père d'une autre profession	21	23	17	24	23	36	
Fille	14	11	6	34	38	52	
Mère employée de services	15	ns	9	33	ns	53	
Mère ouvrière	7	ns	2	46	ns	62	
Mère autre profession	15	13	9	32	34	43	

Champ : élèves entrés en 6e en 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine.

Note : les autres modalités de réponse proposées étaient « Vous voulez plutôt faire autre chose », « Vous n'avez pas d'opinion ». Lecture : 8 % des garçons dont la famille est immigrée déclarent que le métier exercé par leur père les attire.

minorité de jeunes est attirée par le métier exercé par leurs parents, les fils et filles d'immigrés se distinguent par un rejet marqué de la condition ouvrière. Très peu de garçons de parents immigrés déclarent être attirés par la profession de leur père lorsque celui-ci est ouvrier : 6 % quand leur père est ouvrier qualifié et 2 % quand leur père est ouvrier non qualifié, contre respectivement 16 % et 15 % pour les jeunes de parents non immigrés (tableau 10). Symétriquement, quand leur père est ouvrier qualifié, la moitié des fils d'immigrés, contre seulement le tiers des autres jeunes, déclarent « ne vouloir absolument pas faire la même chose ». Ce rejet de la profession des parents s'exprime avec autant d'intensité chez les filles d'immigrés dont la mère est ouvrière ou employée de services. On peut émettre l'hypothèse que cette volonté de mobilité sociale constitue un levier puissant pour les ambitions universitaires et professionnelles qu'expriment les enfants d'immigrés sept ans après leur entrée en 6°, et qu'elle est sans doute l'un des facteurs qui permet de comprendre pourquoi leurs projets d'avenir sont en définitive moins affectés que ceux des autres jeunes par leurs difficultés scolaires.

Bibliographie

- [1] Beaud S. (2002), 80 % au bac et après ? Les enfants de la déscolarisation, La Découverte.
- [2] Brinbaum Y., Kieffer A. (2005), « D'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance », Éducation et Formations, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (à paraître).
- [3] Caille J.-P., Lemaire S. (2002), « Filles et garçons face à l'orientation », Éducation et Formations, n° 63, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- [4] Caille J.-P., O'Prey S. (2002), « Les familles immigrées et l'école française : un rapport singulier qui persiste même après un long séjour en France », Données sociales La société française, Insee.
- [5] Frickey A., Murdoch J., Primon J.-L. (2004), « Les jeunes issus de l'immigration, de l'enseignement supérieur au marché du travail », Bref, n° 205, Cereq.
- [6] Nauze-Fichet E. (2005), « Les projets professionnels des jeunes sept ans après leur entrée au collège », Éducation et Formations, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (à paraître).
- [7] Silberman R. (2004), « Le devenir des enfants des immigrés : quelques éléments pour une vue d'ensemble », in colloque sur « le devenir des enfants de familles défavorisées », Cerc.
- [8] Vallet L.-A., Caille J.-P. (1996), « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français », Les Dossiers d'éducation et formations, n° 67, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.